



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022

| | | |
|---------------------------------|---------------------------|-------------|
| Présidente : | Mme Christine Mueller | |
| Secrétaire : | Mme Philippa King Rojo | |
| Scrutateurs : | Mme Sylvie Gobet | |
| | M. Eric Dammköhler | |
| Ouverture de la séance : | 19h32 | |
| Nombre de conseillers : | Assermentés : | 49, puis 50 |
| | Quorum : | 23 |
| | Présents : | 41 |
| | Excusés dans les délais : | 7 |
| | Absents : | 0 |
| | Assermentés en séance : | 1 |
| | Majorité de séance : | 21 |

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller-ère-s présente-s ainsi qu'aux membres de la Municipalité, de la presse, de l'administration communale et, en particulier, les jeunes qui ont atteint 18 ans durant l'année écoulée et les nouveaux citoyens suisses naturalisés.

1. Appel nominal

La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du 10 octobre 2022

- La présidente annonce la correction à la page 5 du PV qui a déjà été communiquée aux conseiller-ère-s. Concernant la STEP, ce sont les eaux claires qui posent problème et non le contraire :

« Le municipal, M. Olivier Auberson annonce qu'une étude a été conduite dans quelques quartiers dont le but est de réduire la quantité des eaux claires qui, s'introduisant dans les eaux usées, surchargent la STEP lors de jours de pluie. En 2023, des travaux plus conséquents sont prévus et feront l'objet d'un préavis. »

Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

4. Communications du bureau du Conseil

- Mme C. Mueller rappelle aux conseiller·ère·s qu'il faut annoncer directement à la boursière les éventuels changements de coordonnées bancaires survenus durant l'année.
- Elle précise que les décomptes du Conseil communal (séances des commissions, jetons de présence, heures de présence aux scrutins/élections, etc.) sont établis par la secrétaire du Conseil communal en fin de chaque année civile. C'est donc à elle que chaque rapporteur de commission doit s'adresser avec le document de décompte.
- La présidente affiche les dates des séances de Conseil en 2023. Il s'agit des 20 février, 26 juin, 30 octobre et du **1^{er} décembre** (et non le 8 décembre), cette dernière ayant été changée par la Municipalité en raison du marché de Noël qui se déroulera à la date du 9 décembre 2023.
- Elle rappelle également les dates fixées pour l'étude des préavis municipaux lors de la séance avec la Municipalité. En 2023, il s'agit des **31 janvier, 6 juin, 10 octobre et 7 novembre**. Elle prie les conseiller·ère·s, en particulier, celles et ceux convoqué·e·s régulièrement avant chaque séance de Conseil communal, d'en prendre note et de réserver ces dates. Elle rappelle également que chaque conseiller·ère est susceptible d'être nommé·e membre d'une commission et que, comme explicité dans le Règlement du Conseil communal, cette fonction fait partie intégrante de son rôle au sein du Conseil communal. Il s'agit dès lors d'une obligation et non d'un choix.
- Deux démissions ont été annoncées au bureau. Il s'agit de MM. Fabrice Ramoni et Eric Dammköhler. Elle remercie ce dernier pour son engagement, lui qui a œuvré durant de nombreuses années, notamment en tant que rapporteur de la commission des finances et comme scrutateur, membre du bureau du Conseil communal. Il s'agira alors, dans la séance de février 2023, d'élire un nouveau membre à la commission des finances, un membre du bureau et également un suppléant à l'association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux (CCSPA).
- La présidente rend hommage, à M. Cédric Matthey, ayant démissionné de la Municipalité et de la syndiculture. Elle souligne qu'après 28 ans passés au service de la commune, il est venu le temps de la retraite et les voyages, à l'écart des exigences et des procédures contraignantes et ardues de l'exécutif. Elle lui offre un assortiment de produits locaux, un rappel emblématique de la région joratoise qui pourra l'accompagner lors de ses futurs voyages au volant de son camping-car.

5. Préavis municipal n° 05-2022 – Remplacement complet du parc de l'éclairage public de l'éclairage public sur le village de Servion par du LED ainsi que le contrôle de la stabilité, la résistance et la tenue mécanique des mâts

- M. Eric Dammköhler, dans son rôle de rapporteur de la commission des finances, lit le rapport. Le montant total des travaux prévus est de Fr. 155'000.-, somme que la commission estime supportable pour les finances de la Commune. Toutefois, la commission regrette que la Municipalité n'ait pas profité de regrouper les travaux des deux localités de Servion et Les Cullayes afin de pouvoir profiter de conditions préférentielles pour un montant certainement inférieur à celui cité.
- La commission propose d'accepter le préavis 05-2022.
- Mme Mary Claude Pittet-Monod lit le rapport de la commission ad hoc rédigé par M. Yves-Noël Grin, excusé. La commission relève que le préavis municipal prévoit de remplacer tout le parc lumineux actuel du village de Servion, c'est-à-dire 73 luminaires dont la technologie sodium ne répond plus aux normes VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports), par des luminaires LED qui ont l'avantage, non seulement de s'aligner sur les normes, mais aussi

de réduire les coûts globaux (réduction de 20 % par unité sur 20 ans) et d'être réglables. La Municipalité prévoit de contrôler en même temps la stabilité et l'ancrage des mâts sans, cependant, procéder à un changement de leur emplacement, ce qui aurait engendré des coûts supplémentaires.

La commission relève des informations contradictoires dans le préavis municipal concernant le type de lumière. A la page 3 (point 3), le matériel de remplacement prévu est indiqué avec la spécificité de température de couleur de 4250K. Dans le descriptif à la page 4, cette valeur passe à 3000K. Ce chiffre a une incidence sur la couleur de la lumière obtenue. Plus la valeur en Kelvin est élevée, plus la lumière est blanche, froide, voire bleue. La Municipalité n'ayant pu indiquer lequel des chiffres était correct, s'est engagée à le préciser lors de la séance du Conseil communal. La commission indique que, selon l'Office fédérale de l'environnement, il convient de privilégier une lumière plus chaude d'environ 3000K dans les zones d'habitation et une lumière plus froide de 4000K dans les endroits plus fonctionnels, tels une route principale.

A la page 4 (point 1.2), il s'agit du Chemin du Vieux-Village et non de la Route du Vieux Village. De plus, si le nombre « quatre » est correct dans l'intitulé, dans le descriptif qui s'ensuit, il est précisé six. Quant au deuxième point « remplacement de l'intérieur des têtes Kit rétrofit pour CLIP 28 (1 luminaire) », il est erroné. La commission précise que la Municipalité a indiqué que le descriptif des travaux qui figurait en pages 4 et 5 du préavis ne correspondait pas à leur choix final et que l'option retenue coûterait moins chère. Cependant, le municipal, M. Yves Boand, a omis de communiquer à la commission ad hoc le correctif y relatif.

Enfin, la commission ad hoc regrette également qu'une seule entreprise, Stucki, ait été approchée. La Municipalité justifie sa démarche sur la base d'une comparaison faite avec celle, moins favorable, reçue précédemment de l'entreprise NPPR de Moudon lors de la transformation du parc de Les Cullayes. Idéalement, la commission aurait souhaité pouvoir disposer d'une comparaison entre trois offres.

La commission ad hoc propose aux membres du Conseil d'accepter les conclusions du préavis municipal 05-2022 telles que présentées.

- M. Yves Boand, municipal, remercie les deux commissions de leurs excellents rapports et regrette que les informations correctives n'aient pas été transmises à la commission ad hoc et seulement à la commission des finances. Il remercie les commissions d'avoir relevé les erreurs constatées. Elles sont dues à des copier-coller du texte du préavis précédent qui concernait l'installation du parc luminaire de Les Cullayes.

Il clarifie qu'il s'agit bien, au Chemin du Vieux-Village, de poser quatre luminaires – et non six comme indiqué dans le texte du préavis.

- Le municipal annonce que la Municipalité a demandé au fournisseur de lui présenter trois modèles à choix. A titre d'essai, un nouveau réverbère a été posé vers la scierie. Il s'agit du modèle STANZA SOMLED 35W 3000K. C'est le modèle qui figure dans le préavis municipal. Cependant, voulant maintenir du suivi dans le type de luminaire installé, le modèle finalement retenu est le SCOOP 35W 3000K, déjà posé à Les Cullayes.

La différence de coût par rapport au modèle Stanza représente une économie d'environ Fr. 30'000.-. Comme c'est déjà le cas au village de Les Cullayes, la couleur retenue pour les luminaires sera plutôt chaude, c'est-à-dire une lumière de 3000 Kelvin.

- Mme Aurélie Guillet souligne que le préavis prévoit d'abaisser la luminosité de 70 % entre quatre et six heures du matin. Or, dans le village de Les Cullayes, le premier bus circule dès 5h30. Partant, dans un but sécuritaire et pour faciliter le déplacement des piétons à cette heure-là, elle suggère de maintenir un taux de 100 % à partir de cinq heures. En contrepartie, elle propose de découper la nuit en deux tranches seulement avec, à partir de minuit, un abaissement de la lumière directement à 70 %.

M. Y. Boand relate que, suite aux discussions au sein de la Municipalité, celle-ci souhaiterait maintenir le taux de 100 % jusqu'à 22 heures, puis de l'abaisser à 30 % entre 22 heures et minuit, et à 10 % entre minuit à quatre heures du matin, pour remonter à 30 % entre quatre et six heures, puis 100 % jusqu'à l'extinction. En ce qui concerne les zones sensibles, telles que les passages à piétons, les axes principaux, tout comme les entrées des giratoires, elles auraient un autre taux.

- Mme Corinne Mérat demande de pouvoir faire un amendement au préavis afin d'acter ce qui a été prononcé ce soir sur les abaissements de luminosité. Lui répondant négativement, le municipal rappelle que c'est à la Municipalité de décider de la programmation de la luminosité, ceci en accord avec les mesures admises par le Canton.
- La présidente rappelle que le rôle du Conseil est de voter pour ou contre les conclusions des préavis municipaux et non d'amender le corps du texte du préavis.
- Le préavis municipal n° 05-2022 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 06-2022 – Demande de crédit pour le remplacement du logiciel de gestion communale et l'adaptation en conséquence de la plateforme hardware

- Pour la commission des finances, M. Eric Dammköhler cite quelques points saillants du préavis municipal. Le logiciel de gestion administrative qu'emploie la Commune date d'il y a presque 30 ans. Il s'agit d'un ERP « Entreprise Ressource Planning », BDI-Communes, un moteur de base de données Microsoft Access, qui n'est plus réellement adapté aux besoins de la commune.

Les coûts de l'acquisition se montent à Fr. 130 000.- auxquels il faut ajouter des frais d'exploitation/location annuels de Fr. 16 000 et de mise à jour (tous les deux à trois ans) qui, annualisés, se montent à environ Fr. 8 000.-.

La commission des finances, préconisant de toujours demander plusieurs offres dès le début du projet, estime que la demande d'octroyer Fr. 130 000.-, est supportable pour les finances de la Commune et propose d'accepter le préavis.

- M. François Henry, rapporteur de la commission ad hoc, relève que la commission, après avoir étudié les nombreux arguments fournis par la Municipalité pour justifier le choix du remplacement du logiciel de gestion de la Commune, ne pouvait soutenir le préavis tel que présenté.

La commission s'étonne qu'aucune autre offre comparative n'ait été demandée, autant pour le logiciel ERP qu'en ce qui concerne le prestataire de service. Dans l'état des faits, la commission remercie la Municipalité de sa réactivité puisque celle-ci a aussitôt sollicité une offre comparative auprès de CITIZEN/T2i qui, en date du 21 novembre 2022, a été transmise aux conseiller-ères-s sous forme de « compléments au préavis n° 06-2022 ».

A la lecture de ce document, la commission constate que les coûts uniques après rabais ne laissent apparaître qu'une différence minime de Fr. 3 135.- en faveur du logiciel CITIZEN/T2i. La différence est plus sensible au niveau des coûts annuels plus élevés de Fr. 8 612.- auprès d'OFISA.

Toutefois, cette différence doit être pondérée par le fait que, contrairement à OFISA, CITIZEN/T2i facture les installations de mise à jour en supplément. Enfin, le logiciel ABACUS/NEST distribué par OFISA présente l'avantage de pouvoir migrer les données plus facilement puisque le prestataire est celui actuellement employé ; diminue le besoin de formation des collaboratrices qui travaillent déjà avec ce système dans d'autres communes ; offre des synergies avec d'autres communes puisqu'il est couramment implanté en Suisse Romande.

- La commission propose ainsi au Conseil d'accepter le préavis municipal 06-2022 tel que présenté.

- M. O. Auberson, municipal, remercie les deux commissions pour leur collaboration qu'il qualifie d'intéressante et qui a poussé la Municipalité à approfondir le sujet en demandant une autre offre.
- Le préavis municipal 06-2022 est accepté moins un refus et deux abstentions.

7. Préavis municipal n° 07-2022 – Budget 2023

- M. E. Dammköhler, rapporteur de la commission des finances, relève quelques nouveautés du budget de fonctionnement pour l'exercice 2023. Il s'agit en particulier de l'ouverture d'un poste pour l'organisation d'une manifestation annuelle par le bureau du Conseil communal ; du compte de Mises à disposition gratuites diverses qui consiste principalement à fournir gratuitement les salles de la Commune aux sociétés locales et associations diverses.

Il faut aussi noter l'augmentation de la participation aux coûts des transports publics (plus 30 % à charge des communes) ; la péréquation qui, une fois ajustée, fait ressortir un montant de Fr. 70 000.- en faveur de la Commune, toutefois susceptible d'être ajusté jusqu'au bouclage des comptes 2023 ; une augmentation des coûts de participation à l'ASIJ de Fr. 707.- par élève, principalement due à la charge d'amortissement du Collège Gustave Roud ; l'augmentation des coûts de participation au réseau APERO en raison de la hausse des salaires due à l'indexation au coût de la vie et l'ouverture de 78 places supplémentaires en parascolaires et l'ajustement du coût de la cohésion sociale qui, après simulation, tend à montrer un montant de Fr. 130 000 en faveur de la Commune.

La commission, consciente que le budget 2023, en équilibre avec un excédent de revenus de Fr. 1 200. -, peut, dans le climat incertain, pencher d'un côté ou de l'autre, et rappelle que ce budget ne fournit pas une obligation de dépenser. Elle relève que le budget 2023 est très bien étudié et propose au Conseil de l'accepter.

- Personne ne souhaitant prendre la parole, le préavis 07-2022 - Budget 2023 est accepté à l'unanimité.

8. Réponse de la Municipalité au postulat Mérat et consorts, décembre 2021 : Adhésion à la « Charte des talus de routes »

M. C. Matthey explique la réponse de la Municipalité au postulat renvoyé le 10 décembre 2021 à son intention. En effet, et malgré ce que pourrait croire une majorité des Suisses, l'état de la biodiversité du pays est préoccupant. La Suisse possède une des plus fortes proportions d'espèces menacées. La situation est également inquiétante dans le canton de Vaud qui a décidé d'un premier plan d'action en faveur de la biodiversité (2019-2030). Les bords des routes constituent des corridors de migration pour la petite faune et de dispersion pour la flore dont plusieurs espèces qui sont menacées et rares en Suisse.

La « [Charte des talus de routes](#) » se structure autour de trois axes : 1) Exclure l'utilisation de tout type de produit phytosanitaire dans l'entretien des bords de route ; 2) Promouvoir et valoriser les bords de route à haute valeur écologique en effectuant un entretien différencié, là où la sécurité des usagers de la route n'est pas compromise. En l'état, au printemps, la Commune prévoit d'effectuer une fauche uniquement sur tous les bords des routes communales, puis une fauche complète en septembre. Elle se réserve le droit de procéder à une fauche préventive en cas de sécheresse afin de limiter les risques d'incendie ; 3) Lutter contre les plantes exotiques envahissantes et les plantes problématiques pour l'agriculture situées en bords de routes. Ceci implique que dès qu'une plante exotique envahissante est repérée par la voirie ou signalée par la population, la voirie interviendra dans les plus brefs délais.

Le syndic informe le Conseil qu'en date du 14 novembre 2022, la Municipalité a signé cette charte. Les employés communaux recevront le guide de terrain « Entretien différencié des zones vertes de

bords de route ». Dorénavant, il incombe au municipal des routes, M. Y. Boand, de veiller à sa bonne exécution.

Mme Corinne Mérat remercie la Municipalité d'avoir pris en considération son postulat et de s'engager dans la « Charte des talus de routes ».

9. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat, ne s'est pas réunie.

AISFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières - Essertes doit se réunir durant la semaine du 13 décembre 2022.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile : M. Herman Olivetta rapporte que, lors de sa réunion du 12 octobre 2022 à Mézières, l'ORPC a voté le budget. Pour les sept communes régionales concernées, ceci se monte à Fr. 1 511 100.- pour 64 304 personnes, somme qui représente environ Fr. 23,50 par habitant.

CCSPA – association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux : M. B. Burri n'a pas de nouvelles à communiquer. La prochaine séance aura lieu en mars 2023.

10. Communications de la Municipalité

Économies d'Énergie

- M. O. Auberson annonce une série de mesures d'économie de l'énergie.
Suivant les conseils du Canton, la température dans les locaux communaux sera réduite à 20,5 ° et les installations et décorations de Noël maintenues au strict minimum.
- Concernant l'éclairage du village, il souligne que la Municipalité agit surtout dans un souci de sécurité. Actuellement, c'est l'entreprise Romande Énergie qui décide des horaires d'extinction des luminaires. Sans les préciser, il annonce des améliorations pour l'an 2023.
- L'éclairage des vitrines et luminaires des entreprises doit rester éteint, comme préconisé par le Canton, à partir d'une heure après la fermeture et jusqu'à une heure avant l'ouverture. Dans tous les cas, il est interdit de maintenir un éclairage entre 23 h à 6h. Ceci s'applique également aux décorations de Noël privées et publiques.
- En cas de pénurie d'électricité due à des cas d'abus ou d'usage d'installations ou d'appareils gourmands en énergie (machines à laver, sècheurs, etc.), il souligne le risque de contingentement.
- Pour la population, il conseille de maintenir la température des pièces de vie à 19°C ou, dans le cas où l'on travaille devant un écran, à 20,5 %.
- Concernant les gros consommateurs d'électricité, la Commune est impliquée puisque la STEP consomme plus de 100 000kWh par an et sera soumise aux contingentements de -10 % à -50 %. Pour l'instant, le municipal admet qu'il est difficile de savoir comment réagir et à quel pourcentage l'on peut y réduire le traitement des boues. La Commune est en train de procéder à certaines mesures afin de disposer de chiffres plus précis.
- Si la Confédération devait procéder à un délestage (pour une durée de quatre, voire huit heures), il souligne que la Commune dispose d'eau potable en suffisance car actuellement, les réservoirs sont remplis en permanence. Afin de prévenir des pollutions, la STEP serait partiellement soutenue par une génératrice. De plus, il conseille de ne pas tirer la chasse des toilettes durant cette période pour ne pas créer une masse d'eau usée qui devrait être traitée par des STAPS (stations de pompage).
- Il conseille également de prévoir de disposer d'un peu d'argent liquide car, en cas de coupure d'électricité, les distributeurs automatiques de billets seraient hors d'usage. Il souligne également

l'importance d'enclencher progressivement les appareils arrêtés suite aux éventuelles coupures de courant.

- Le municipal rappelle à quel point il est important de rester solidaire en pensant aux personnes vulnérables.
- Comme exigé par le Canton, et en cas de délestage, la Commune va ouvrir un PRU (Point de rencontre d'urgence) à la salle de Les Cullayes une heure avant la période déterminée et de le maintenir ouvert jusqu'à une heure après. Une génératrice assurera le chauffage de la salle. En cas de besoin, des moyens de communication et des collations seront disponibles. De plus, l'EMS est d'accord de fournir une assistance médicale minimale et ponctuelle. Une adresse courriel a été créé pour répondre à toute question y relative : pru@servion.ch. D'autres informations seront postées au fur et à mesure des développements sur le site servion.ch.
- Le 7 décembre 2022 a lieu l'audit final pour l'obtention de la certification CyberSafe.
- M. Farhat Rais demande s'il y a du gaz à la STEP qui pourrait provoquer une explosion en cas d'utilisation d'une génératrice. Le municipal lui répond négativement.
- M. Christophe Bossel demande s'il est prévu de diviser la Commune en zones de délestage ou si tout le territoire communal sera affecté simultanément. Le municipal n'a pas reçu d'information de la part de Romande Énergie.

Police des constructions, aménagement du territoire, défense incendie

- M. Jérôme Oberson, municipal, présente le PECC, [le Plan énergie et climat communal](#) mis en place par le Canton pour répondre à l'urgence climatique et limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à 1.5 C°. Cet effort s'inscrit dans la lignée des engagements internationaux pris par la Confédération dans le cadre de l'Accord de Paris et il requiert l'implication de tous, que ce soient les entreprises, les collectivités publiques ou la population. Le PECC fait partie de la stratégie globale du Canton dans la lutte contre le changement climatique. Avec le PECC, le Canton soutient les efforts des communes, en particulier les plus petites, par un appui technique et financier et par un dispositif comprenant des formations gratuites, des outils pratiques et des fiches d'actions afin de les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre plan communal.

A ce jour, 40 communes ont adhéré au PECC. La Municipalité a décidé d'en faire de même et s'engage dans le PECC. La planification prévoit son élaboration durant 2023, puis sa mise en œuvre en 2024-2026.

Plus précisément, le plan prévoit quatre phases échelonnées sur quatre ans. La première est l'établissement d'un diagnostic sur la base d'un état des lieux. La seconde fixe les objectifs à atteindre. Le troisième phase définit les actions à entreprendre et la quatrième suit, sur une durée de trois ans, la mise en œuvre des actions.

C'est Mme Gilliéron ingénieure en environnement et cheffe du service technique de la ville d'Orbe, qui va soutenir la Commune pour la réalisation du PECC. L'offre a été validée en novembre 2022 pour un montant de Fr. 20 780.- (nouveau compte développement projets futurs 110.318.900) à répartir sur quatre ans et dont la moitié (jusqu'à un montant de Fr. 12 500.-) sera subventionnée par le Canton.

Pour information, le municipal informe le Conseil qu'il a également demandé une offre au bureau de Servion, Eqlosion, spécialiste dans la transition vers une société durable. Leur offre était de Fr. 6 000 supérieure à celle de Madame Gilliéron.

- Mme Stéphanie Braillard demande si la population sera amenée à y participer. La réponse est affirmative.

Instruction publique, affaires sociales, routes et parkings, éclairage public

- M. Y. Boand annonce qu'un nouvel arrêt de bus a été installé devant le Vieux Collège.
- L'entreprise Microgis a été mandatée par le réseau APERO (Accueil Petite Enfance Réseau Oron) pour effectuer une étude des besoins futurs jusqu'en 2040. Les projections montrent une augmentation du nombre d'enfants avec des besoins accrus dus au fait que la population est très active avec un nombre élevé de parents qui travaillent et qui demandent de placer leurs enfants pendant la journée. De plus, les statistiques montrent une évolution dans le nombre de personnes quittant la ville pour s'établir à la campagne. Actuellement, comme certains parents inscrivent déjà leur enfant avant sa naissance, il y a 340 enfants inscrits pour de futures places dans le réseau APERO dont 151 actuellement en attente d'une place. Le budget pour 2023 est de Fr. 16 823 240, en augmentation de Fr. 2 400 000.- par rapport à l'année précédente.
- Le municipal présente quelques chiffres pour 2023 concernant le CSR (Centre social régional) dont le budget est à près de Fr. 4 000 000.- avec un excédent de charges en augmentation. Les frais de l'AAS (Agence d'assurance sociales) sont maintenant financés entièrement par le Canton mais, dans le budget, la Commune a retenu Fr. 2.- par habitant puisque le transfert n'a pas encore été entièrement effectué.

Administration générale, finances, informatique, police, mobilité

- M. Cédric Matthey, syndic, accueille les jeunes qui ont atteint la majorité civile durant l'année. En 2022, 21 invitations ont été envoyées. Sept jeunes ont répondu, dont deux excusés et cinq personnes sont présentes. Le syndic rappelle que dès l'âge de 18 ans, un jeune peut signer un contrat et se marier sans la permission de ses parents. En même temps, il met en garde par rapport aux dettes contractées car les parents n'en sont plus responsables. Les libertés nouvelles qui se présentent sont accompagnées de nouvelles responsabilités.
- Alixe, Cassandra, Elisa, Thibaud et Bastien reçoivent un cadeau de la part de la Municipalité.
- Une nouvelle citoyenne a répondu à l'invitation de la Commune. Le syndic souligne que son nouveau passeport lui donne le droit de voter au niveau fédéral. Elle fait partie des quelques 40 000 personnes, dont les deux tiers sont nés en Suisse, qui, chaque année, reçoivent la nationalité suisse par une procédure de naturalisation. Il la félicite et lui souhaite la bienvenue.

Domaines et Bâtiments, Déchets et déchetteries, Cultes

- Mme Monique Ries, municipale, remercie le syndic pour son engagement « sans faille » durant 12 ans au Conseil communal, puis 16 ans à la Municipalité dont sept en tant que syndic. Elle se rappelle ses débuts où les finances lui paraissaient totalement mystérieuses. Durant ses mandats, il a signé 88 préavis, participé à la fusion des deux villages de Servion et de Les Cullayes en 2012, surveillé la construction du Collège de Gollies de Servion et conduit d'autres grands chantiers dont la traversée du village et l'agrandissement du Zoo. Sa personnalité locloise, son flegme imperturbable, sa bonne humeur et sa rigueur d'ancien garde-frontière manqueront à la Municipalité. Dans une salve d'applaudissements, elle lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite.
- Le syndic remercie les membres du Conseil communal d'avoir supporté sa personnalité « parfois bourrue » et témoigné leur confiance dans le traitement des préavis municipaux.

Aux employé-e-s communaux-ales qui accomplissent leur travail avec un sourire et le plus grand respect, il avoue une grande admiration. Sans eux le travail accompli par la Municipalité ne serait pas possible.

Aux autres membres de la Municipalité, il souligne la bonne entente qui a toujours régné et rappelle l'importance de la collégialité et de la cohésion au sein d'un tel groupe.

11. Questions individuelles et vœux

- Personne ne demande la parole.

12. Clôture de la séance :

- La présidente rappelle la date du 31 janvier 2022 déjà annoncée pour la réunion des personnes convoquées à une séance de commission avec la Municipalité.
- Avec une pensée pour les personnes qui sont seules, malades ou en deuil, elle souhaite de très belles fêtes à tous.
- La séance est levée à 21h15 et suivie d'un apéritif.
- Prochaine séance : Lundi 20 février 2023 à **19h30** dans la salle communale de Les Cullayes.